



Changer de curatrice

Par chouquette

bonjour ,
je pense changer de curatrice
mais je demande comment ça va se passer avec le nouveau curateur est ce qui va suivre les directive de l ancienne curatrice ou va t il faire comme il veut
qu est ce qui va changer pour moi ?

merci pour vos réponse
bonne soirée

Par TUT03

Bonjour

Pour changer de curatrice , vous pouvez en parler avec la curatrice actuelle et lui expliquer vos raisons, vous pouvez écrire au juge des tutelles pour expliquer vos difficultés avec la curatrice actuelle

la curatrice travaille t elle seule ou fait elle partie d'une association tutélaire ? si c'est une association, celle ci peut changer la mandataire en charge de votre accompagnement

ensuite tout dépend des raisons qui vous poussent à vouloir changer de curatrice, il y a des décisions qui relèvent du droit, de certaines réalités économiques, sociales et médicales qui ne changeront pas même si vous changez de curatrice et d'autres décisions qui varient en fonction de l'appréciation de différents critères

il va y avoir des échanges d'information entre les curateurs mais ensuite le nouveau curateur travaille selon ses propres considérations professionnelles, dans le cadre juridique et éthique de la mesure de protection

Par Isadore

Bonjour,

Un changement de curateur nécessite un nouveau passage devant le JAF et n'est pas automatique.

En cas de changement, l'ancien curateur se bornera à transmettre le dossier au nouveau curateur. Ensuite il n'aura plus de rôle à jouer dans la curatelle.

Par chouquette

répondre à tuto
non elle travaille seule
alors c'est plus tout social , finance , et médical
et j ai plus confiance en elle

Par chouquette

répondre a isodor

passer devant le juge ça fait rien j ai justement plein de questions pour lui aussi
donc le nouveau feras son taf sans avoir de conseille de l ancien curateur

Par TUT03

alors il faudra une décision du juge des tutelles qui va probablement vous auditionner avec la tutrice

avez vous commencé par en parler directement avec elle ? lui avez vous dit ce que vous pensez et ce que vous souhaitez ?

sur le plan médical, la curatrice n'a aucun rôle à jouer, vous êtes libre d'organiser votre suivi médical comme vous le souhaitez, elle peut vous donner des conseils, des recommandations mais ensuite vous faites seule, sauf si vous vous mettez en danger vous ou les autres

sur le plan financier, elle est obligée de gérer en fonction de vos ressources et de vos charges, elle ne peut pas créer de l'argent qui n'existe pas, elle doit payer vos charges, elle doit payer les dettes et vous constituer un peu d'épargne

sur le plan social, tout dépend de la situation ou du problème que vous rencontrez

Par chouquette

répondre à tuto

hou là non merci aucune envie d avoir une conversation avec elle

elle va encore péter un câble comme aujourd hui je voulais lui faire une surprise !!

Par TUT03

quelle sorte de surprise ? elle n'a pas apprécié votre surprise ?

Par chouquette

répondre a tuto

quelle sorte de surprise le rendez vous chez le juge

mais c'est pas pour toute suite

Par TUT03

votre curatrice n'est pas votre ennemie, si vous ne parlez pas avec elle, elle ne peut pas deviner ce que vous souhaitez et ne peut pas vous expliquer ce qu'elle est en mesure de faire ou ne pas faire pour vous aider